

En collaboration avec

**Notaire Salariée**  
Elisabeth RICHARD-BELAN

**Notaire Assistant**  
Christelle ROUDAUT  
Muriel TURMEL

**Service formalités**  
Estelle GAUDIN

**Comptabilité**  
Chrystel CHAUVEL

**Négociation**  
Franck DOUESNARD

**Hôte d'accueil**  
Dylan MARRE

1, rue de la Fontaine  
Place Carrick-on-Shannon  
35510 CESSON-SEVIGNE

Tel : 02.99.83.75.10

menger.bellec@notaires.fr

Service Négociation  
Tél : 02.99.83.09.75

Successeurs de  
M<sup>es</sup> Jean-Jacques GUEGAU  
Anne DUPONT-HAMON  
et Jacques HAMON



## OUVERTURE DE SUCCESSION

Rendez-vous d'ouverture : le

### DEFUNT

Fournir : Extrait d'acte de décès et livret de famille

### AYANTS DROITS

Conjoint précédé ou divorcé : éléments à fournir ( succession ou divorce)

Etat civil et coordonnées

- Famille recomposée, mariage ou union antérieure, divorce : Fournir jugement et autres livrets de famille

Enfants :

Etat civil , adresse, profession, situation matrimoniale (éventuellement le contrat de mariage, le pacs) et coordonnées

Autre

Etat civil , adresse, profession, situation matrimoniale (éventuellement le contrat de mariage, le pacs) et coordonnées

**Disposition de dernières volontés** : (si testament ou donation entre époux)

Fournir copie donation entre époux et/ou testament.

## DONATIONS ANTERIEURES Faites par le défunt de plus ou moins de quinze ans

Fournir justificatifs

De plus de QUINZE ANS

Site Internet : <https://www.menger-bellec.notaires.fr/>

ETUDE 35097  
RIB (IBAN) FR43 4003 1000 0100 0016 1271 U60 (BIC CDCG FR PP)

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

## De MOINS DE QUINZE ANS

### ACTIF DE SUCCESSION

#### ***Biens immobiliers :***

- Résidence principale :  
(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)
  
- Résidence secondaire  
(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)
  
- Investissement locatif :  
(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)  
+ Bail
  
- Autre foncier (terre, jardin, parts de SCI, parts de SCPI...)  
(Titre de propriété et estimations (si possible 2) à fournir)  
Si terres agricoles louées le bail rural + le montant du fermage+ coordonnées du preneur

#### **SCI**

Statuts à fournir

Détail des biens immobiliers avec titre et estimation

Valorisation des parts par expert-comptable ou comptable

#### ***Biens mobiliers appartenant aux époux au jour du décès***

- Véhicule (s)  
  
Fournir carte grise et estimation
  
- Mobilier : ( une valorisation du mobilier est à faire dans le cadre de la déclaration de succession vous avez le choix entre faire établir un inventaire ou valorisation forfaitaire par l'application du forfait à 5% de l'actif)
  
- Banques (ou organisme de placement) **Défunt**  
  
(Fournir un relevé du ou des compte(s) chèque + un relevé des différents avoirs des différents organismes détenteurs de fonds)
  
- Assurances vie **Défunt**

(Fournir un courrier contenant les références d'éventuel contrat d'assurance vie)

- L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Typhenn MENER BELLEC, ou tout collaborateur, pour interroger les organismes FICOVIE et FICOBA

- Organismes de retraite **Défunt**

Fournir des courriers des différents organismes pour avoir les références)

- Sécurité sociale **Défunt**

Fournir des courriers des différents organismes pour avoir les références)

- Mutuelle **Défunt**

(Fournir des courriers des différents organismes pour avoir les références)

- Autre par exemple maison de retraite (dépôt de garantie)

(Fournir des relevés ou courriers)

### **PASSIF DE SUCCESSION**

- Frais funéraires (forfait) fournir une copie de la facture

- Impôts **Défunt**

(Fournir : taxes foncières, taxes d'habitation, impôts sur le revenu)

- FNS (ou autre aides perçues)

Le défunt a-t-il bénéficié d'aides versées par le département ou autre qui pourraient être récupérables sur la succession ?

**Justificatifs**

- Emprunts (hors assurance)

(Fournir justificatifs)

- Autre

**Justificatifs**

## MISSION

L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Typhenn MENGER BELLEC pour la prise en charge du dossier de succession du défunt sus nommé, savoir :

L(es) héritier(s) mandate(nt) Me Typhenn MENGER BELLEC pour récupérer les fonds dépendant de la succession, ainsi que pour le paiement des factures et d'établissement de comptes de répartition entre les héritiers (**autre qu'un rétablissement de part**) ; cela générant un **honoraire** pouvant aller de 200 à 800 euros hors taxe selon la complexité du dossier.

Avance sur frais à prévoir :

Si donation entre époux et/ou testament olographe à enregistrer : 300 euros

Si non : 100 euros

Facturation en sus :

- Tout inventaire provoquera la facturation des frais de déplacement aux vues du barème fiscal en vigueur.
- L'estimation des biens immobiliers, dans le cadre de la succession, donneront lieu à une facturation d'un honoraire de 180 euros TTC par bien estimé .

Lors du rendez-vous d'ouverture présence de :

Actes à envisager en première analyse :

Notoriété

Intitulé d'inventaire :

Clôture d'inventaire :

Déclaration d'option :

Délivrance de legs :

Attestation de propriété

Partage :

Déclaration de succession :

Autre :

Fait à

Le